

Quotient familial : quelles sont les informations nécessaires sur mon avis d'imposition ?

➤ Pour simuler mes tarifs à l'aide du calculateur du site de la ville, j'aurai besoin :

1. du Revenu fiscal de référence de l'année 2023 sur l'avis d'imposition 2024,
2. du nombre de personnes à charge.

Ces informations sont disponibles sur la **1ère page** et la **2ème page** de mon avis d'imposition :

Left Screenshot: Vos références

Numéro fiscal :
 Déclarant 1 (C) :
 Déclarant 2 (C) :
 Référence de l'avis :
 Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
 Numéro FIP :
 Numéro de rôle :
 Date d'établissement :
 Date de mise en recouvrement :
 Identifiant service :

Vos contacts

Par messagerie électronique dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)
 Par téléphone au 0 800 401 401* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
 Sur place auprès de votre centre des finances publiques (nommez sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

3 Revenu fiscal de référence : **41 804**
 Nombre de parts : **3,50**

* Service gratuit - coût de l'appel

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Right Screenshot: Avis d'imposition établi en 2021

Impôt sur les revenus de 2020
 N° fiscal :
 Déclarant 1 - Nom de naissance :
 Déclarant 2 - Nom de naissance :
 Fausset n° : 1 / 2

Situation du foyer	REVENUE DOMICILE		REVENUE ALTIÈRE		NOMBRE DE PARTS
	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes handicapées	
10					3,50
	volontés associées ou handicapés	enfants handicapés	enfants mariés ou handicapés	voies aériennes handicapés	
	3		1		

Détail des revenus
 Salaires : Déclar. 1 | Déclar. 2 | Total
 Heures supplémentaires non exonérées :
 Total des salaires et assimilés (2) :
 Déduction 10% ou frais réels :
 Salaires, pensions, rentes nets :
 Revenu brut global :
 COG déductible :
 Revenu imposable :
 Revenus au taux forfaitaire : Taux | Montant
 Impôt sur les revenus soumis au barème (14) :
 Décote :
REDUCTIONS D'IMPOT (15) : Montant déclaré | Montant retenu | Montant réduction
 Dons : personnes en difficulté :
 Forfait solidarité : Nombre d'enfants :
 Montant de la réduction d'impôt :
 Total des réductions d'impôt (20) :
 Impôt proportionnel :
 Impôt total avant crédits d'impôt :
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS : Montant déclaré | Montant retenu
 Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers :
 Frais de garde des jeunes enfants :
 Montant du crédit d'impôt calculé :
IMPOT NET :
 Total de l'impôt sur le revenu net :
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :
IMPOT SUR LE REVENU
 Impôt sur le revenu 2020 dû (53) :
 Retenues à la source prélevées en 2020 par vos verseurs de revenus :
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contacter le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre message électronique sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 195-1 et R* 195-1 du livre des procédures fiscales). Retrouvez dans le tableau des précisions sur le traitement algorithmique quel permet la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

La Direction des affaires culturelles est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contacts Atelier 12 au **01.30.86.32.34** ou pole.culturel@ville-houilles.fr